



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## DECISION DE VOYAGE N° 05/2021-2022

Le proviseur du Lycée Jean Renoir de Munich,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21 ;  
Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du  
Lycée Jean Renoir de Munich par le directeur de l'AEFE en date du 21/07/2021 ;  
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 17/03/2022 ;

Décide :

Article 1 : La sortie scolaire pour les élèves de 5<sup>ème</sup> C aura lieu à BURGHAUSEN  
(Allemagne) le 27/04/2022.

Article 2 : le montant de la participation des familles est fixé à SIX EUROS ET  
SOIXANTE CENTIMES (6,60 €).

Article 3 : le montant de la participation de l'établissement est fixé à TROIS CENT  
CINQUANTE TROIS EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES (353,70 €).

Fait à Munich, le 18/03/2022

Le Proviseur

Alain HOUILLE